A l'attention des professionnels de santé



Puteaux, le 03 octobre 2023

Objet : GlucaGen® flacon - Arrêt de commercialisation au 31 octobre 2023 - Modalités pratiques

Madame, Monsieur, Chère consœur, Cher confrère,

Nous faisons suite à notre précédent courrier en date du 19 mai 2023 vous informant de notre décision de l'arrêt de commercialisation du **GlucaGen 1 mg/ml, poudre et solvant pour solution injectable**, au 31 octobre 2023.

La spécialité **GlucaGen Kit, poudre et solvant pour solution injectable en seringue préremplie**, reste disponible en ville et à l'hôpital.

A compter du 30 octobre 2023, aucune nouvelle commande pour la spécialité GlucaGen® flacon ne sera possible.

Pour rappel la spécialité GlucaGen Kit est indiquée dans :

- le traitement des hypoglycémies sévères qui peuvent survenir chez les enfants et les adultes diabétiques insulinotraités (indication thérapeutique) par voie sous-cutanée ou intramusculaire,
- L'inhibition de la motilité dans les explorations du tractus gastro-intestinal chez les adultes (indication diagnostique) par voie intraveineuse ou intramusculaire.

Afin de respecter le bon usage de la spécialité **GlucaGen Kit** nous souhaitons vous rappeler les précautions particulières de manipulation :

- Injecter l'eau pour préparations injectables (1,1 ml) dans le flacon contenant la poudre compactée de glucagon. Remuer doucement le flacon jusqu'à ce que le glucagon soit complètement dissout et que la solution soit limpide. Prélever la solution dans la seringue.
- L'utilisation d'une seringue différente de plus faible graduation avec une aiguille plus fine peut être plus confortable pour le patient lors de l'épreuve diagnostique.
- La solution reconstituée doit être limpide et incolore et représente une injection de 1 mg (1 UI) par ml à administrer par voie sous-cutanée, intramusculaire ou intraveineuse (injection).

## Déclaration des effets indésirables

Déclarez immédiatement tout effet indésirable suspecté d'être dû à un médicament auprès de votre Centre Régional de Pharmacovigilance ou sur https://signalement.social-sante.gouv.fr/. Pour plus d'information sur les médicaments, consultez ansm.sante.fr ou base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr.

## Information médicale

Pour toute question ou demande d'information médicale complémentaire, notre Service d'Information Médicale se tient à votre disposition par téléphone au 0 800 80 30 70.

A l'attention des professionnels de santé

Nous vous remercions de votre compréhension et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chère Consœur, Cher Confrère, l'expression de notre considération distinguée.

Monique Almudever Pharmacien Responsable Lamine Khaznadji

Vice-Président Affaires Cliniques Médicales et Réglementaires